

Département de SAVOIE

Commune de MOTZ

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 février 2020

Le conseil municipal s'est réuni le 13 février 2020 en séance ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier BERTHET, Maire.

Etaient présents : Olivier Berthet, Olivier Morelle, Marie Thérèse Dejeu, Yoann Rudkiewicz, Brigitte Bianchi, Virginie Neyret.

Etaient absents excusés : Laurent Dejeu, (pouvoir à Olivier Berthet) et Daniel Clerc (pouvoir à Marie-Thérèse Dejeu).

Monsieur Yoann Rudkiewicz est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Délégation pour ester en justice
- Rallye de Chautagne
- Démolition du bâtiment B 1330

Ouvertures de crédit par anticipation :

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire, peut sur autorisation du conseil municipal et après délibération, engager, liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget communal

Comptes	Crédits votés en 2019	Décision modificative 2019	Ouvertures de crédits par anticipation
Divers			
2111 : acquisitions de terrain	20 000	0	5 000
2181 : agencement divers	10 000	0	2 500
2315 : travaux installations techniques (voirie – réseau)	64 276	0	16 069
Chef Lieu			
2313 : travaux sur construction	180 728	0	45 182
Landernier (lotissement et travaux divers)			
2031 : frais d'études	8 370	0	2 092
2312 : aménagement de terrain	30 000	0	7 500
2315 : travaux installations techniques (voirie-réseau)	250 000	0	62 500

Budget de l'Espace Sport et Nature du Fier

Comptes	Crédits votés en 2019	Décision modificative 2019	Ouverture de crédits par anticipation
2313 travaux de construction	479 150.	0	119 787
2315 travaux installation technique (voirie réseau)	70 050	- 23 030	11 755

Le conseil municipal accepte ces ouvertures de crédits par anticipation.

Rachat de matériel de cuisine à la société KBA pour le restaurant O'Perché :

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Benjamin Cotterlaz, responsable de la société KBA et gérant de l'auberge de Motz avait dirigé le restaurant le O'Perché de mars jusqu'au 04/10/2019. Il avait acquis du matériel qu'il a laissé à son départ.

Il propose que la commune le rachète pour un montant estimé à 13 304.34 € H.T.

Après avoir pris connaissance de la liste du matériel laissé au O'Perché et après avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'acquisition de ce matériel au montant proposé.

L'acquisition du matériel devra être imputée sur le compte 2188 – autres immobilisations corporelles. Or aucune ouverture de crédits par anticipation n'a pu être réalisée, le compte 2188 n'ayant pas été ouvert en 2019.

Le conseil municipal décide donc de transférer 13 310 € du compte 2315 vers le compte 2188.

Mise à jour du tableau des emplois et création d'un poste d'adjoint technique :

- Mise à jour des emplois :

Le comité technique, du centre de gestion de la fonction publique territoriale, réuni le 12 décembre a accepté la demande du conseil municipal du 18 octobre 2019 pour la suppression des postes suivants :

- Le poste d'adjoint administratif de 20h30
- Le poste d'adjoint administratif principal 2^{ième} classe de 20h30
- Le poste d'adjoint technique de 14h30
- Le poste d'adjoint technique de 17h30
- Deux postes d'adjoints techniques principaux 2^{ième} classe. 35 h par semaine
- Le poste d'animateur principal 2^{ième} classe (emploi ESNF).

Après avoir délibéré, le conseil municipal confirme définitivement la suppression de ces postes.

- Création d'un poste d'adjoint technique :

Afin de pouvoir titulariser Monsieur Michaël BENTEIO, agent technique contractuel, le conseil municipal décide de créer un second poste d'adjoint technique permanent à temps complet.

Mise à jour de parcelles communales répondant au régime forestier :

L'Office National des Forêts a présenté la liste des parcelles cadastrales qui nécessiteraient de relever du régime forestier, l'application au régime forestier étant une obligation. Le refus entraînerait le retrait de la certification pour la gestion d'une forêt durable, et empêcherait le bénéfice de subvention. Il s'agit de rajouter la parcelle 1038, qui n'était pas considérée comme boisée jusqu'à aujourd'hui, et soustraire une surface d'environ 7000 m², correspondant à la surface de stockage de déchets inertes à Blinty.

Le conseil municipal accepte ces mises à jour parcellaires.

Convention d'installation et de remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique :

La fibre arrive à Motz. Le conseil municipal valide l'emplacement de l'armoire de mutualisations à côté de l'abri-bus des Iles, c'est-à-dire le point d'entrée du réseau sur la commune. De ce point partiront toutes les liaisons vers les abonnés.

Demande de subventions :

Suite au départ de la commune du SIVSC :

- l'école de MOTZ demande une subvention de 9 euros par enfant pour les 26 élèves présents à l'école, pour le séjour en classe de découverte.
- le Comité Cantonal des Aînés de Chautagne organisant le repas cantonal annuel demande une subvention d'un montant de 480€. Ce repas se déroulera à la salle des fêtes de Motz.
- l'ALCC, s'engageant à mettre en œuvre toutes les missions d'animation globale et animation collective « famille », dans le cadre de son projet social 2019-2022, demande l'octroi d'une subvention d'un montant de 4000 € par an.

Le conseil municipal accepte ces subventions.

De plus, suite à la demande conjointe de l'école primaire de Serrières en Chautagne et de Motz, le conseil municipal décide de verser une subvention de 30 € pour chaque enfant domicilié à Motz partant en classe de découverte. Cette mesure concernera 17 enfants.

Convention de location de différents locaux situés dans le bâtiment d'accueil de l'ESNF avec Vacancéole :

Le conseil municipal propose de fixer le montant du loyer pour l'occupation des locaux d'accueil à l'ESNF par Vacancéole. Les locaux n'étant pas encore totalement opérationnels, il est envisagé de démarrer les règlements à partir du 1^{er} juillet 2020. La convention actuelle qui s'entendait à titre gracieux s'arrêtant au 1^{er} décembre 2019, devra être prolongée jusqu'au 1^{er} juillet 2020.

Le conseil municipal accepte de prolonger la convention actuelle puis d'en refaire une à partir du 1^{er} juillet.

Indemnité de conseil du comptable public :

En complément de leurs obligations professionnelles, les comptables publics (trésoriers municipaux) peuvent fournir, en complément de leur obligation professionnelle une aide technique aux collectivités qui le désirent.

Une indemnité de conseil peut donc leur être personnellement allouée, et son montant doit faire l'objet d'une délibération, en particulier lors de la nomination d'un nouveau comptable ; ce qui est le cas pour 2019. Notre trésorière ayant quitté son poste fin mars 2019, son successeur est arrivé début avril.

Le montant maximum annuel pouvant être versé s'élève à 616.35 €.

Le conseil municipal peut décider de verser ou non cette indemnité et peut moduler son montant en fixant un taux appliqué au montant maximum.

Le taux était fixé précédemment à 80 % pour notre commune.

Il est précisé qu'un quart de l'indemnité sera versé pour 2019 à la comptable précédente, le reliquat sera versé à son successeur.

Le conseil municipal décide de renouveler ce taux de 80%.

Garantie aux emprunts de l'Agence France Locale :

Suite aux emprunts réalisés pour les travaux de construction des hébergements touristiques, la commune est devenue actionnaire de l'Agence France Locale.

Afin de lever des fonds aux meilleures conditions possibles et permettant ainsi aux emprunteurs (collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale) d'en bénéficier, l'Agence France Locale a besoin de la garantie de ses actionnaires.

Il est donc demandé à la commune de Motz, comme à tous les actionnaires de bien vouloir accorder à l'Agence France Locale sa garantie.

Le conseil municipal décide d'octroyer sa garantie.

Délégation donnée à Monsieur le Maire pour ester en justice

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à contacter un avocat pour régler les litiges suite aux malfaçons toujours non réglées dans les bâtiments du village des oiseaux.

Le conseil municipal accepte de lui déléguer le droit d'ester en justice

Rallye de Savoie Chautagne 2020 :

Monsieur le Maire expose que la commune a été sollicitée par l'association « Ecurie Blanche » de Chindrieux afin de pouvoir traverser la commune pour la 5^{ème} édition du Rallye de Savoie Chautagne. Le parcours et le découpage resteront inchangés par rapport à l'épreuve 2019 Les véhicules traverseront les communes de Serrières en Chautagne, Chindrieux, Ruffieux, Motz, Cessens-Entrelacs pour la partie Savoie et Moye pour la partie Haute-Savoie. Les dates retenues sont les vendredi 22 et samedi 23 mai 2020.

Le conseil municipal accepte de renouveler cette épreuve sportive pour 2020.

Démolition du bâtiment B1330 au Chef-Lieu :

Monsieur le Maire présente les devis de 2 entreprises pour ce chantier:l'entreprise Bortoluzzi propose un montant de 29 050 € HT et l'entreprise Sodeval un montant de 27 049 €.

Le conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise Sodeval.

Questions diverses :

- Motion de soutien à la filière vigne et vin française :

Monsieur le maire présente le message de l'association nationale des élus de la vigne et du vin (ANEV)

L'organisation mondiale de la santé a autorisé les Etats Unis à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France. Les Etats Unis ont donc décidé de taxer les vins français importés sur leur territoire à hauteur de 25 % de leur valeur et menacent de les taxer à 100 %

L'ANEV demande donc le soutien des communes et des collectivités locales afin que l'Etat fasse tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher cette catastrophe économique.

Le conseil municipal accepte de soutenir cette motion.

- Eclairage public Sous la Ville :

Un courrier du 11/11/2019 de Madame Delaleau rappelle qu'elle avait demandé en 2018 la mise en place d'un éclairage public « route de Sous la Ville ». Le sujet a été abordé lors du conseil municipal de septembre 2018, et rien n'a été fait.

Elle renouvelle donc sa demande.

Le conseil municipal demande au Maire de contacter l'entreprise Chameau et de faire l'état des lieux des lampadaires afin de les remettre en état.

- Sécurité route de la Chatelaine:

Des riverains du hameau de la Chatelaine ont attiré l'attention du conseil municipal sur la vitesse de certains véhicules qui leur semble excessive sur la route de la Chatelaine.

Le conseil municipal propose l'ajout de panneaux de limitation de vitesse « 30 km/h » pour sécuriser ce hameau. Il rappelle aussi que les riverains empruntant ces petites routes communales doivent aussi faire preuve de civisme pour la sécurité de tous.

- Sécurité route départementale, traversée de Châteaufort :

Le conseil municipal prend connaissance du projet de sécurisation des entrées nord et sud du village. Les services du Département proposent un marquage au sol central à doubles lignes continues, avec ajout de bornes plastiques entre ces lignes pour empêcher les véhicules de se doubler dans ces deux zones.

- ViaRhona :

Le projet d'évitement de l'actuel tracé par la RD991 depuis le pont du Fier jusqu'au plateau de Châteaufort a été soumis à enquête publique qui s'est tenue du 17 septembre au 5 octobre. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur la Déclaration d'Utilité Publique et l'Enquête Parcellaire.

Dès lors, l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique est pris par le Préfet et les procédures d'expropriation vont être conduites.

Les travaux pourraient débuter à compter de fin 2021 / début 2022 par les opérations de défrichement.

Concernant le projet de franchissement du Fier, le Département de la Haute-Savoie a décidé d'engager les études pour la construction d'une passerelle « mode doux » dont il assurera la maîtrise d'ouvrage.

La séance est levée à 22h30.

INFORMATIONS

Elections municipales

Elles seront organisées le **dimanche 15 mars 2020 de 8h à 18h** pour le premier tour de scrutin, puis le **22 mars 2020** pour le second tour.

Les inscriptions sur les listes électorales sont closes.

Pour vérifier votre inscription sur les listes électorales vous pouvez vous connecter à l'adresse suivante : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/sergice-en-ligne-et-formulaires/ISE ou nous contacter (tel : 04.79.63.71.70 ou mail : commune@motz.fr)

Si vous constatez une erreur d'état civil sur votre carte d'électeur :

- vous êtes né(e) en France : saisissez directement l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) par courrier, accompagné de votre acte de naissance
Insee Pays-de-la-Loire

Pôle RFD

105 rue des Français libres - BP 67401

44274 Nantes Cedex 2

Ou connectez- vous sur le site service-public.fr – rubrique Demande de correction d'état civil auprès de l'INSEE

- Si vous êtes né(e) à l'étranger, adressez- vous à votre caisse de retraite ou de sécurité sociale, votre mutuelle, ou à la commune d'inscription.

Enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

L'INSEE effectue depuis de nombreuses années une importante **enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité**.

Tous les trimestres, un échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire, Certains de ces logements sont situés sur notre commune. Les premières et dernières interrogations se font **par visite au domicile des enquêtés**, les interrogations intermédiaires par téléphone.

Un(e) enquêteur (trice) de l'INSEE prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés. Il(elle) sera muni(e) **d'une carte officielle** l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez

Les réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez

Enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie 2020

Entre février et avril 2020, l'Insee réalise une **enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages**. Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Certains ont même déjà participé aux collectes précédentes et connaissent bien le dispositif, car cette enquête se déroule sur plusieurs interrogations.

Si vous faites partie des ménages enquêtés, **vous recevrez une lettre-avis et un(e) enquêteur(trice) de l'Insee prendra contact pour obtenir un rendez-vous**. Il(elle) sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez

Service public de conseils gratuits pour l'habitat

L'ASDER, Espace Info Energie de Savoie, membre du réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) est à votre service pour

- améliorer le confort de votre logement,
- vous aider à baisser votre facture énergétique,
- trouver en cas de rénovation ou d'installation dans un nouveau logement, des solutions personnalisées en termes d'isolation, ventilation et chauffage.
- vous guider parmi les aides financières auxquelles vous avez droit, dans le choix de professionnels et analyser vos devis,
- étudier avec vous la pertinence de faire appel au dispositif des travaux à 1 € dans le climat de démarchage abusif actuel.

Conseils téléphoniques au **04 79 85 88 50** du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le jeudi matin.

Sur rendez-vous dans les permanences décentralisées près de chez vous. Se renseigner par téléphone pour la prise de rendez-vous : **04 79 85 88 50** / **liste des permanences sur le site www.asder.asso.fr**

Travaux à 1 euro : arnaque ou opportunité ?

Via des démarchages téléphoniques, des entreprises peu scrupuleuses prétendent agir pour le compte d'organismes publics. Or ces travaux mal réalisés peuvent entraîner des conséquences fâcheuses : Ne signez rien avant de décortiquer cette offre commerciale très alléchante avec un(e) conseiller(ère) Info Energie de l'ASDER : 04 79 85 88 50.

Comment décrypter les propositions d'isolation ou changement de chauffage à 1 euro ?

Si le contexte est bien de massifier les travaux d'isolation et d'aider les ménages pour cela, il faut néanmoins avoir quelques points de vigilance lors de ces offres :

1. Ce dispositif ne concerne pas tous les travaux d'isolation, il propose **des solutions très formatées qui ne correspondront pas forcément à votre situation** : pas de choix de l'isolant, pas d'analyse de la priorité de travaux dans votre cas particulier.
2. **Des travaux mal réalisés** par des entreprises peu scrupuleuses peuvent entraîner des *contre-performances et même parfois des dégâts plus conséquents*.
3. Ce dispositif basé sur les Certificats d'Economie d'Energie peut aussi **vous bloquer par la suite car toutes les aides à la rénovation ne sont pas forcément cumulables !**

Si vous souhaitez néanmoins bénéficier de ce dispositif pour isoler certaines parois (ne pas l'envisager pour des travaux demandant plus de technicité comme un changement de chauffage ou isolation des murs par l'extérieur), soyez vigilant :

- 1) demandez un **devis**
- 2) demandez une **visite sur place avant de donner votre accord de travaux**
- 3) prenez un **rendez-vous téléphonique avec votre conseiller Info Energie de Savoie de l'ASDER**, membre du réseau FAIRE : 04 79 85 88 50 pour analyser avec lui
 - o si ces travaux correspondent bien à vos besoins
 - o et connaître les recommandations techniques qu'il vous conseillera : dépose de l'ancien isolant, mise en place d'un pare-vapeur avant la pose du nouvel isolant, etc.

Mise à disposition du broyeur

Grand Lac met à votre disposition un broyeur sur notre commune du **19 mars au 1er avril 2020**. Le diamètre des branches maximum accepté est de 8 cm.

La réservation s'effectue auprès de notre secrétariat de mairie.

Pièces justificatives à fournir :

- photocopie d'une pièce d'identité
- photocopie d'un justificatif de domicile
- photocopie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile
- photocopie de la carte grise du véhicule tractant
- photocopie de la carte verte du véhicule tracteur avec indication de la prise en charge des remorques de 750 kg (présence de la lettre F dans la rubrique « catégorie n°6 »)

Adressage :

Le 9 janvier dernier vous avez été informés par courrier du nouvel intitulé de votre adresse. Certaines **plaques de numéro sont encore stockées en mairie**. Nous remercions les personnes qui ne sont pas encore venues les récupérer de bien vouloir faire le nécessaire le plus rapidement possible.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Dimanche 15 mars 14h30	Thé dansant des donneurs de sang	Salle des fêtes de Châteaufort- Entrée :12 euros
Dimanche 5 avril de 10h à 17h	Tête en l'air Observation des oiseaux migrateurs-Animations avec la LPO	Espace Sport et Nature du Fier
Dimanche 5 avril	Repas des aînés de Chautagne	Salle des fêtes de Châteaufort
Samedi 11 avril	Manche du trophée régional du jeune cycliste	Espace Sport et Nature du Fier